

Réunion du Comité Syndical du 7 février 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de votants : 41

Convoqué le 24 janvier 2024, le conseil syndical s'est réuni le 7 février 2024 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

116^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Madame Christine PACAUD
Monsieur Claude AUBERT	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Éric BRUN	Madame Mina PERRIN
Monsieur Philippe CARTAILLER	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Stéphane PONCE
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur François REPOLT
Madame Catherine FROMAGE	Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Sylverin KEMMOE	Madame Valérie ROUX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Christine LECHEVALLIER	Monsieur Dominique VAURIS
Madame Nathalie MARIN	Monsieur Gilles VESCOVI
Madame Dominique MARQUIE	Monsieur Roland GRENET
Monsieur Christian MELIS	Monsieur Jean PICHON
Monsieur Cédric MEYNIER	Madame Béatrice ROUGANNE
Monsieur Jean-Michel ONDET	

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET

Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur André MAGNOUX
Madame Christine MANDON
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Nicolas WEINMEIST

Avait donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON à Monsieur Marc REGNOUX
Madame Blandine GALLIOT à Madame Mina PERRIN

Animation / gestion locale 2023-2024 par le Grand Clermont du LEADER Puy de Dôme

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

Le fonctionnement du programme est mis en œuvre de manière coordonnée par 6 partenaires (SMAD des Combrailles, Agglomération du Pays d'Issoire, PNR des Volcans d'Auvergne, PÉTR du Grand Clermont, PNR du Livradois-Forez et CC Plaine Limagne) avec deux niveaux d'animation :

- un niveau mutualisé entre les 6 partenaires avec la mise en place d'une animation / gestion portée par le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme
- un niveau local d'animation de proximité à destination des porteurs de projets

La présente demande de subvention concerne l'animation locale de proximité portée par le PÉTR du Grand Clermont.

Le rôle de cette animation locale de proximité sera de :

- Mettre en œuvre, de manière optimale et efficace, la stratégie de développement du GAL LEADER « Puy de Dôme »
- Participer à la rédaction, à la publication et au suivi des appels à projets

- Animer le programme LEADER en déployant un accompagnement au plus près des porteurs de projets pour le montage et la complétude des demandes d'aides et de paiement
- Assurer, en lien avec l'animation mutualisée, un niveau optimal de consommation des crédits
- Participer au réseau des animateurs locaux du programme LEADER
- Participer à la préparation et à l'animation des réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ou réunions LEADER
- Participer à la communication du programme
- Participer à l'évaluation du programme

Pour répondre à ces objectifs, le PETR du Grand Clermont mobilise sur son territoire :

- Du 5 mai au 31 décembre 2023 : 0,3 ETP
- En 2024 : 0,35 ETP

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention FEADER/LEADER pour le financement des frais de fonctionnement de cette animation locale par le Grand Clermont du 5 mai 2023 au 31 décembre 2024, il convient d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses de rémunération, frais de structure et de déplacement	29 979,04 €	FEADER / LEADER	17 987,42 €
		Autofinancement	11 991,62 €
Total dépenses prévisionnelles HT	29 979,04 €	Total ressources prévisionnelles	29 979,04 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, le 8 février 2024.

Dominique ADENOT,
Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20240207-20240207-804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

